

Infos BAC

Bulletin d'informations des Bassins d'Alimentation des Captages
de Caux Seine agglo

Essais désherbage mécanique 2025 sur des betteraves à Alvimare et Hattenville



La protection de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les Collectivités/Syndicats dotés de la compétence "eau potable". Afin d'assurer la production d'une eau potable aux populations, l'eau prélevée doit être de qualité suffisante pour être distribuée. Parmi les causes de dégradation de la qualité de l'eau, les pollutions diffuses liées aux herbicides représentent une problématique particulièrement sensible sur le territoire. Ces herbicides se retrouvent par différents types de transfert vers les captages de Valmont, Fécamp et Fauville, sous forme de résidus de substances actives et de leurs métabolites.

Pour prévenir ces risques, les animations des bassins d'alimentations des captages (BAC) de Fécamp/ Valmont et de Fauville travaillent sur la réduction de ces utilisations en cherchant des alternatives viables agronomiquement et durables économiquement pour les exploitations du territoire.



Le désherbage mécanique au service de l'eau

La réduction de l'usage des herbicides ne signifie pas l'abandon de la maîtrise des adventices mais demande une diversification des leviers agronomiques pour assurer l'efficacité des pratiques mobilisées.

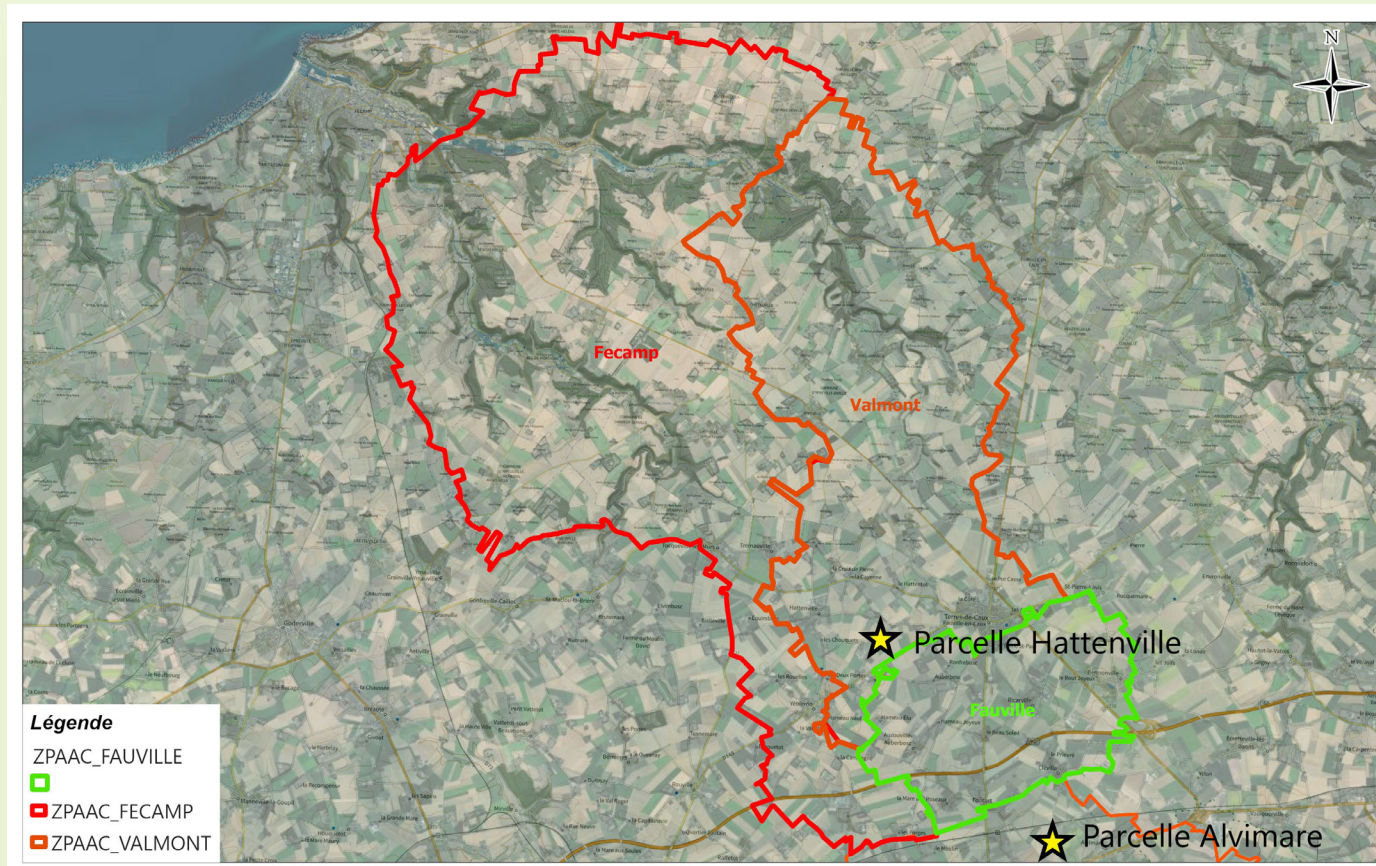
En concertation avec Gauthier Savalle, animateur agroéquipement à la Fédération des Cuma Seine Normande, il a été choisi de développer le désherbage mécanique sur la culture de la betterave. Cette culture représente 7% de l'assolement du territoire Fécamp/Valmont et 9% de l'aire d'alimentation du captage de Fauville, et fait partie des cultures où les matières actives herbicides sont les plus retrouvées aux captages d'eau. Le désherbage mécanique permet d'agir directement sur les adventices, souvent à un stade très jeune, avec une efficacité satisfaisante lorsqu'elle est bien positionnée.



Le suivi 2025

L'objectif principal de ce suivi est la réduction des Indices de Fréquence de traitement (IFT) herbicides en réintroduisant du désherbage mécanique dans un système déjà établi, sans modifications de ce dernier. Les témoins de ces essais correspondaient donc à l'itinéraire de l'exploitant concerné par la parcelle avec le programme herbicide utilisé classiquement, en y retirant des passages et/ou introduisant du désherbage mécanique.

Les rendements et les coûts de mécanisation ont été réalisés pour observer les intérêts et les limites de la mécanisation. Des comptages d'adventices ont été réalisés sur des carrés fixes de 50*50cm pour observer l'évolution du salissement pour donner suite aux différents passages/traitements. Les deux exploitations ont des pratiques et une utilisation des intrants différentes, ce qui nous a permis d'observer deux itinéraires différents, considérés comme représentatifs des pratiques du territoire.



Parcelle betterave à Alvimare

CARACTÉRISTIQUES PARCELLE :

sans labour, présence de mottes et résidus de maïs

ITINÉRAIRE TECHNIQUE :

Semis le 28 mars 2025, Variété NOVALINA KWS

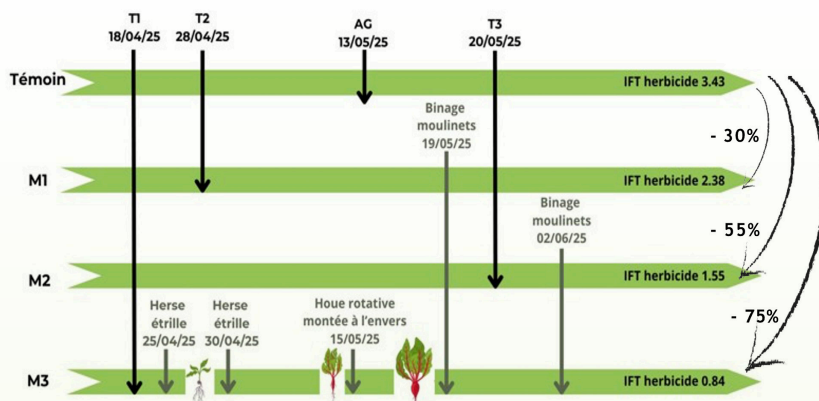
PROGRAMME HERBICIDES :

Traitement 1 : Bettapham 1 L/ha, Trevi SC 0,14 L/ha, Venzar 0,13 L/ha, Glotron 0,4 L/ha

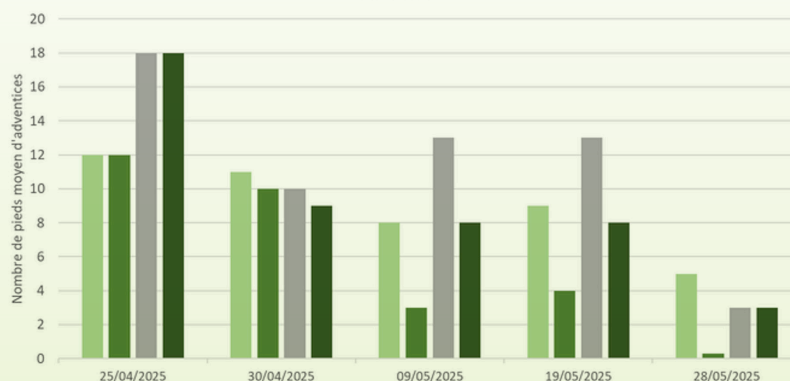
Traitement 2 : Bettapham 1 L/ha, Trevi SC 0,14 L/ha, Venzar 0,13 L/ha, Glotron 0,4 L/ha

Anti-Graminées : Select 1L/ha, Serac (cycloxydime) 1L/ha

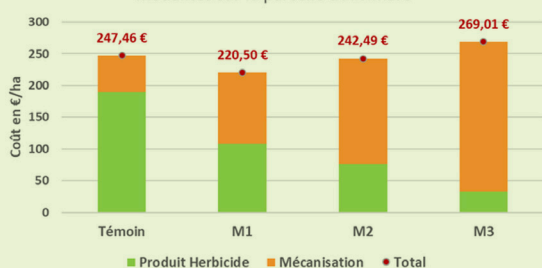
Traitement 3 : Bettapham 1,5 L/ha, Nortron 0,25 L/ha, Centium 0,05 L/ha, Glotron 0,5 L/ha



Evolution du salissement selon les modalités sur la parcelle de Alvimare



Coût du programme désherbage en €/ha selon les modalités sur la parcelle d'Alvimare



Le calcul des coûts du programme de désherbage a été estimé au vu des coûts mécaniques et des coûts des produits utilisés par l'exploitant. Cette estimation a permis ensuite de faire le ratio entre le coût du programme et le prix de revient de la betterave selon la richesse et le poids observé lors des prélèvements de ces dernières. La richesse et le poids ont été calculés avec la Fédération des CUMA Seine Normande et Cristal Union.

Modalités	Richesse	Rendement à 16° C (T/ha)	Coût programme herbicide (phyto+méca)	Marge brute avec Prix de revient Betterave à l'ha (30€/ha)	Prix revient selon programme herbicide (/ha)
Témoin	19.1	110	247€	3 305€	3 058€
Modalité 1	18.6	132	221	3 975€	3 755€
Modalité 2	18.9	108	242	3 237€	3 553€
Modalité 3	17.7	127	269€	3 822€	3 553€

La parcelle était soumise à une pression adventice modérée, majoritairement représentée par le Chénopode blanc. Ce dernier figure parmi les adventices de la betterave qui, s'il n'est pas maîtrisé peut entraîner une perte de rendement. Sur la modalité 3 correspondant à la partie la plus mécanisée, le chénopode s'est développé de façon plus importante notamment au niveau des trous laissés par l'arrachage des pieds, ce qui a entraîné une perte en rendement de l'ordre de 8%. La perte a été compensée par le poids des betteraves, ce qui explique un prix de revient intéressant.

Parcelle betterave à Hattenville

CARACTÉRISTIQUES PARCELLE :

labour, sol nivelé

ITINÉRAIRE TECHNIQUE :

Semis le 2 avril 2025, variété médaille

PROGRAMME HERBICIDES :

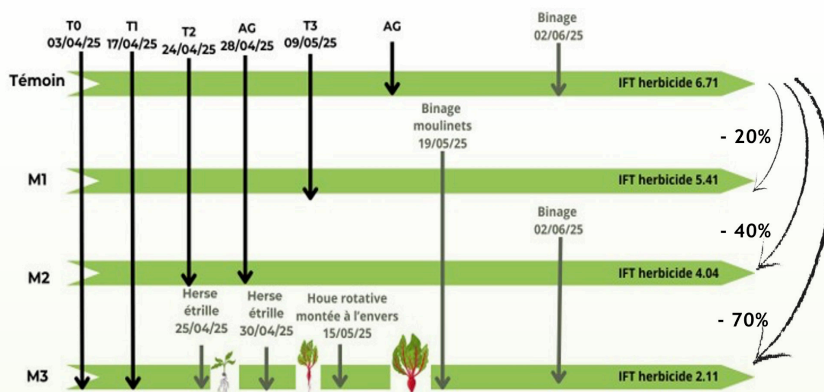
Traitement 0 : 2,95L/ha KEZURO

Traitement 1 : 1L/ha Betanal, 0,5L/ha Tornado, 0,25L/ha Trevi 500 SC, 0,15L/ha Venzar, 0,7L/ha Mix'in

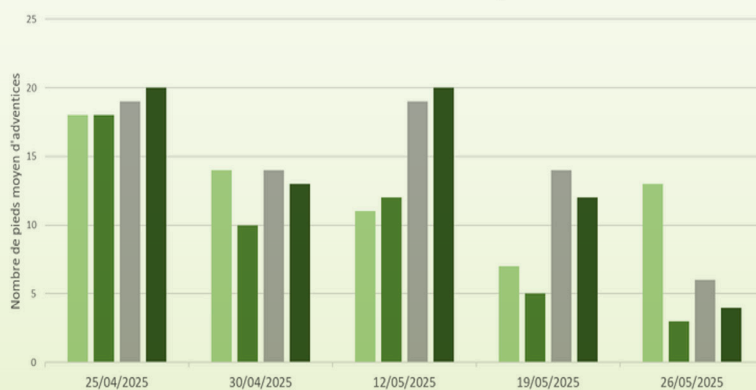
Traitement 2 : 1L/ha Betanal, 0,5L/ha Tornado, 0,25L/ha Trevi 500 SC, 0,15L/ha Venzar, 0,7L/ha Mix'in Anti-Graminées : 1L/ha Slider, 1L/ha Mix'in, 0,5L/ha Select, 1L/ha Serac, 180g Téppeki

Traitement 3 : Bettapham 1,5 L/ha, Nortron 0,25 L/ha, Centium 0,05 L/ha, Glotron 0,5 L/ha

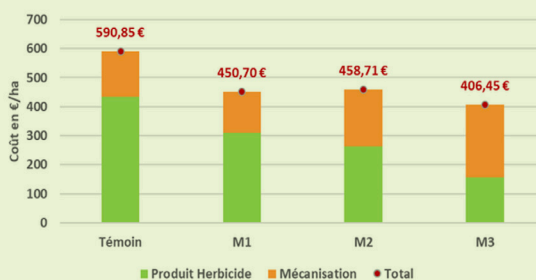
Anti-Graminées : 1L/ha Slider, 2L/ha Mix'in, 0,5L/ha Select, 2L/ha Serac,



Evolution du salissement selon les modalités sur la parcelle d'Hattenville



Coût du programme désherbage en €/ha selon les modalités sur la parcelle d'Hattenville



Modalités	Richesse	Rendement à 16° C (T/ha)	Coût programme herbicide (phyto+méca)	Marge brute avec Prix de revient Betterave à l'ha (30€/ha)	Prix revient selon programme herbicide (/ha)
Témoin	19.3	127	591€	3 820€	3 229€
Modalité 1	18.8	121	451€	3 641€	3 190€
Modalité 2	18.9	120	459€	3 595€	3 136€
Modalité 3	18.3	109	406€	3 267€	2 861€

La parcelle était soumise à une pression adventice importante notamment en Ray Grass. Les résultats démontrent contrairement à la parcelle précédente que les passages de désherbage mécanique ont impacté le rendement sans être compensé par la baisse du coût du programme herbicide. La réduction de 70% de l'IFT témoin montre que selon l'importance et le type de salissement, l'utilisation des herbicides reste un complément à ne pas négliger et à adapter pour gérer au mieux les adventices.


Bilan du suivi

Les résultats observés sont cohérents avec la préparation du sol et les problématiques des parcelles. Le semis n'a pas été densifié comme il l'est préconisé pour compenser les pertes éventuelles lors de l'arrachage mécanique des pieds. Ces résultats sont à corréliser avec une année propice, avec des rendements importants et une richesse élevée.

Les résultats précédents nous montrent que l'utilisation de la bineuse est un levier intéressant à mettre en place en substitution d'un passage chimique. Cette pratique permet de réduire de 20 à 30% l'IFT herbicide tout en maintenant un prix de revient de la betterave.

Cette réduction de l'IFT sur l'ensemble des parcelles en culture de betterave permettrait un impact positif futur et visible sur la présence des matières actives retrouvées au captage.

Coût de chantier de désherbage mécanique avec une bineuse			bineuse	Carburant	Tracteur	Main-d'oeuvre
Coût du GNR	1,3	€/L	65%	11%	13%	11%
Consommation à l'hectare	5,6	L/ha				
coût du tracteur à l'heure sans carburant	28,4	€/h				
coût de la main d'oeuvre	25	€/h				
coût à l'hectare matériel	45	€/ha				
Vitesse d'avancement	6	km/h				
Largeur outil	5,4	mètres				
débit de chantier	3,24	ha/h				
Coût du GNR à l'heure	23,6	€/h				
coût du tracteur et MO à l'heure	53,4	€/h				
coût du matériel à l'heure	145,8	€/h				
coût de la prestation à l'heure	222,8	€/he				
coût de la prestation à l'hectare	68,8	€/ha				



Le désherbage mécanique doit être vu comme un complément pour maintenir un salissement acceptable tout en réduisant l'usage d'herbicides. Son efficacité nécessite une bonne préparation du sol : nivelé, sans résidus, avec un écartement de semis adapté.

Il doit s'intégrer dans une stratégie globale qui intègre d'autres leviers comme la rotation diversifiée, dates de semis, faux semis, couverts végétaux.

L'animation BAC et la Fédération des Cuma Seine-Normande accompagnent les agriculteurs dans cette pratique. L'acquisition du matériel peut être financée à 50 % par l'Agence de l'Eau, mais l'usage via une CUMA reste une solution pour s'initier et tester le désherbage mécanique.

L'animateur CUMA peut également vous accompagner dans la prise en main et propose une formation sur l'utilisation des différents outils afin de se familiariser avec le désherbage.

Si vous souhaitez vous initier au désherbage, ou faire un essai sur une parcelle, rapprochez-vous de l'animateur CUMA ou de l'animateur BAC associé.



CONTACT :

Gauthier SAVALLE, Animateur Agro-équipement - 06.76.67.69.22 - gauthier.savalle@cuma.fr

Camille LAGIER, Animatrice BAC Fécamp-Valmont - 07.49.76.02.78 - animationbac.fv@gmail.com

Hugo LE GUENNIC, Animateur BAC Fauville - 06.72.31.41.73 - h.leguennic@cauxseine.fr

Concours général agricole « Prairies et Parcours » Edition 2026

Caux Seine agglo, Yvetot Normandie et le Syndicat d'eau Caux Central participent conjointement à l'édition 2026 du Concours Général Agricole « Prairies et Parcours », afin de mettre en avant les pratiques agro-écologiques.



L'objectif est de récompenser les éleveurs valorisant leurs prairies, tout en soutenant l'économie locale et la préservation de la biodiversité et des paysages.

Cette année, 6 à 8 agriculteurs seront sélectionnés sur le territoire du « Pays de Caux » pour démontrer l'excellence de leurs pratiques de pâturage. Les parcelles retenues seront visitées par un jury les 4 et 5 juin 2026 afin d'évaluer leur qualité écologique et agricole.

Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Mélanie BROUTIN

Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce

Animatrice Hydraulique Douce
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : m.bROUTIN@cauxseine.fr



Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC
Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Hugo LE GUENNIC

Animateur BAC
Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



Adrien DUVAL

Animateur BAC
Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravenchon
Tél. : 02.32.84.00.35
E-mail : a.duval@cauxseine.fr

DATES CLÉS

- Inscription jusqu'au 29 mai 2026
- Visite des parcelles : 4 et 5 juin 2026
- Remise des prix locale : 15 octobre 2026 au Lycée Agricole d'Yvetot
- Remise des prix nationale : Salon International de l'Agriculture 2027 à Paris

Ce concours offre une opportunité de reconnaissance, d'échanges avec des spécialistes, de conseils de gestion et de visibilité à l'échelle locale et nationale.

CONTACTS POUR S'INSCRIRE

- Mélanie BROUTIN (CSA) : 07.89.06.70.18
- Marie Sophie CLAEYS (SMEACC) : 06.31.04.13.43
- Louis BAES (SMEACC) : 07.87.12.30.43
- Lucie GAUTHIER (CCYN) : 02.35.56.14.14

